

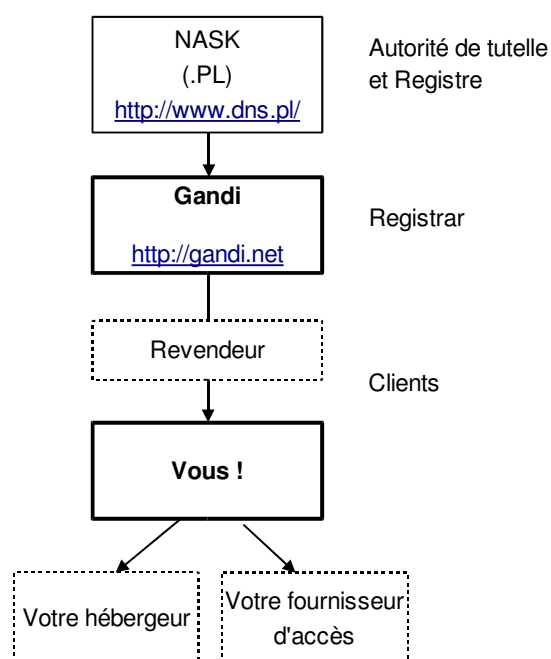
version n°1.1 du 8 juin 2009

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .PL supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .PL.1. Autorité de tutelle et Registre

.PL est l'Extension officielle de la Pologne. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'Extension .PL. Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.



Article .PL.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .PL, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .PL, définies par le Registre NASK, consultables aux adresses suivantes:

- Règlements : <http://www.dns.pl/english/regulations.html>
- Modalités et conditions d'enregistrement: http://www.dns.pl/english/technical_cond.html

Article .PL.3. Conditions particulières

Les conditions particulières pour l'extension .PL sont disponibles sur <http://www.gandi.net/domain/pl/info>

Les noms de domaine de deuxième niveau .PL sont ouverts à tous sans restriction géographique.

Par exception à nos Conditions Générales d'enregistrement de

noms de domaine :

- La durée maximum d'enregistrement d'un .PL est de 3 ans.
- les serveurs de noms (DNS) que Vous indiquez doivent être correctement configurés pour le domaine que Vous souhaitez enregistrer (<http://www.dns.pl/english/d-change.html#5> ; http://www.dns.pl/english/technical_cond.html)
- les données personnelles des personnes physiques sont protégées par le Registre.

Gandi ne fournit **pas**: le "Waiting List Service option" (possibilité de poser une option sur un domaine déjà enregistré par un tiers); les noms de domaine correspondant au nom d'un voivodship, d'un comté, d'une commune ou d'une ville se trouvant sur le territoire polonais (ces demandes doivent être effectuées directement auprès de NASK); les noms de domaine de troisième niveau (fonctionnels et régionaux), soumis à des conditions particulières; les noms de domaine réservés (ldap, mailto, news, sip, tel, www, ftp, http, https).

Article .PL.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur: <http://www.gandi.net/domain/price/detail/pl/>

Article .PL.5. Règlement des litiges

Selon le [Règlement](#), les litiges sur les noms de domaine en .PL sont gérés par une Cour d'Arbitrage ou par n'importe quel autre tribunal compétent.

Vous trouverez la documentation NASK sur les litiges à ces adresses:

- <http://www.dns.pl/english/disputes.html>
- http://www.dns.pl/english/spory-faq_en.html

Las Cours d'Arbitrage compétentes sont www.piiit.org.pl, www.sakig.pl et www.wipo.int. La documentation OMPI est accessible à cette adresse: <http://www.wipo.int/amc/fr/domains/cctld/pl/>

Si un tiers initie une action contre Vous auprès de la Cour d'Arbitrage au motif que vous avez enfreint ses droits, **Vous êtes dans l'obligation de soumettre à cette Cour d'Arbitrage, sous 3 mois et avant la date d'expiration du domaine, une clause d'arbitrage dûment signée. Si vous ne remplissez pas ces conditions, votre domaine sera supprimé par le Registre NASK, sans pénalité de résiliation et sans droit de dédommagement.**

Toute modification sur un domaine ainsi sujet à un litige est interdite jusqu'à la résolution de ce litige, mais **pour une durée**

maximum d'un an à partir de la date à laquelle NASK a été notifié, à moins que le plaignant ne prouve que le litige est encore en cours.

Article .PL.6. Transfert

Les règles applicables au transfert (changement de Registrar) sont exposées sur le lien suivant:

<http://www.dns.pl/english/registrar/transfer.html>

Vous initiez la procédure sur Notre [interface de transfert](#). Nous recevons alors l'autorisation du Registre de transférer le domaine, Vous recevez un courrier électronique du Registre qui contient une URL (adresse web) que vous devez utiliser pour approuver le transfert.

Pour les transferts de domaines enregistrés directement auprès de NASK, Vous devrez en plus utiliser un formulaire spécifique (http://www.dns.pl/cgi-bin/en_transfer.pl) et faxer des documents au Registre.

Avant d'initier une requête de transfert, Assurez-vous que Vous avez bien fourni le code d'autorisation du domaine (fourni par Votre Registrar actuel), et que Votre domaine:

- n'a pas un statut TransferProhibited;
- n'expire pas dans moins de 24 jours (Nous vous conseillons d'initier la demande de transfert au moins deux mois avant la date d'Expiration du domaine)
- a été créé ou renouvelé depuis plus de 21 jours.

Le transfert chez Gandi n'inclut pas de renouvellement.

Le transfert de Registrar avec changement de propriétaire simultané (Trade) n'est pas disponible.

Article .PL.7. Procédure de Destruction

Les noms de domaine qui ne sont pas renouvelés avant la date d'Expiration seront effacés.

-fin de l'annexe .PL-